



FICHE D'ADHESION 2018

N° LICENCE :																												
NOM :	PRENOM :																											
DATE DE NAISSANCE :	NATIONALITE :																											
ADRESSE :	<p style="text-align: center;">LICENCE FFVRC <i>Tarifs 2018 sans la licence plastique – imprimable sur papier cocher</i></p> <table border="1"> <tr> <td>ORGANISATEUR</td> <td>20 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LOISIR</td> <td>24 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LIGUE et NATIONALE (-16 ans)</td> <td>27 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LIGUE (adulte)</td> <td>41 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>NATIONALE (adulte)</td> <td>58 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>INTERNATIONALE</td> <td>45 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ACCOMPAGNATEUR</td> <td>17 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Option licence plastique</td> <td>3 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>COTISATION CLUB :</td> <td>120 €</td> <td></td> </tr> </table>	ORGANISATEUR	20 €		LOISIR	24 €		LIGUE et NATIONALE (-16 ans)	27 €		LIGUE (adulte)	41 €		NATIONALE (adulte)	58 €		INTERNATIONALE	45 €		ACCOMPAGNATEUR	17 €		Option licence plastique	3 €		COTISATION CLUB :	120 €	
ORGANISATEUR		20 €																										
LOISIR		24 €																										
LIGUE et NATIONALE (-16 ans)		27 €																										
LIGUE (adulte)		41 €																										
NATIONALE (adulte)	58 €																											
INTERNATIONALE	45 €																											
ACCOMPAGNATEUR	17 €																											
Option licence plastique	3 €																											
COTISATION CLUB :	120 €																											
E-mail :																												
Téléphone :																												
Profession :																												
TOTAL A PAYER PAR L'ADHERENT (cotisation club + licence + option)																												

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Date :



Pièces à fournir pour toute inscription :

- Chèque à l'ordre du VAMP
- 2 photos (première adhésion uniquement)
- Cette fiche remplie et signée

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

(voir au dos)

Calendrier prévisionnel Régional 2018 TT		
25-févr	Cogolin CRCMF	O/P
24 & 25 mars	Cogolin CRCMF	CF Elite
7 & 8 avril	Pierrefeu VAMP	CF BL
06-mai	Les arcs MBD	O/P/BL
03-juin	Cogolin CRCMF	O/P/BL
09-sept	Pierrefeu VAMP	O/P/BL
30-sept	Les arcs MBD	O/P/BL
4, 6, 7 oct	Pierrefeu VAMP	Grand Prix International
21-oct	Cogolin CRCMF	O/P
02-déc	Pierrefeu VAMP	Amicale Téléthon

O=Open P=Promo BL=Brushless CF=Championnat de France

Licence ORGANISATEUR

Elle s'adresse aux bénévoles qui souhaitent participer à l'organisation des compétitions de leur club. Elle permet de rouler dans son club et d'accéder aux zones de course. Elle ne permet pas de rouler en compétition, ni en démonstration.

Licence LOISIR

Cette licence est dédiée à une pratique loisir de la Voiture. Elle permet aussi de participer aux manifestations amicales, démonstrations et accéder aux zones de course.

Licence LIGUE et NATIONALE (-16 ans)

Elle est dédiée aux jeunes pilotes de moins de 16ans, elle leur permet de participer à tous les championnats fédéraux de tous niveaux, aux Grand Prix EFRA, et aux manifestations amicales.

Licence LIGUE (Adulte)

Elle est dédiée aux pilotes qui souhaitent participer aux championnats de Ligue Open/Promotion. La licence Ligue est le premier niveau de compétition.

Licence NATIONALE (Adulte)

Elle est dédiée aux pilotes qui souhaitent participer aux championnats de France et aux compétitions nationales. La licence Nationale s'adresse au haut niveau de compétition (selon règlement, certaines compétitions sont sur sélection).

Licence INTERNATIONALE

Elle est délivrée à toute personne possédant une licence FFVRC Nationale conformément aux règles EFRA (International drivers licences» §4.1.1 à §4.1.5). Seuls les pilotes possesseurs d'une licence internationale peuvent participer aux Championnats du Monde, d'Europe, Coupes d'Europe.

Licence ACCOMPAGNATEUR

Cette licence est destinée aux personnes adhérentes à un club affilié FFVRC. Elle est obligatoire pour les ramasseurs, les mécaniciens et circuler dans la zone de course. Elle ne permet pas de piloter une voiture radiocommandée.

Chaque type de licence est assortie d'une assurance couvrant le licencié dans la pratique de toutes les activités liées à la pratique de Véhicules Radio Commandés : elle comprend un volet Responsabilité Civile qui vise à indemniser les tiers victimes de dommages corporels ou matériels causés par un licencié, et, un volet Individuelle Accident qui couvre les blessures subies par le licencié dans le cadre de la pratique d'une activité de Véhicules RC sur un lieu affilié. Possibilité de souscrire (auprès de l'assureur fédéral) une assurance complémentaire dite IA+ pour un montant de 12€



1/ La vie de notre club associatif implique les règles suivantes :

- L'accueil et l'aide aux débutants
- La participation aux différentes manifestations organisées par le club et favorisant la promotion de notre loisir
- La participation aux travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures et de la piste du club, planifiés en fonction des évènements, des conditions météorologiques et de la dégradation de la piste. Les séances de travaux sont annoncées sur le forum du club ou la discussion Facebook.
- Lors des compétitions, participation à l'installation des divers matériels nécessaires au déroulement de l'épreuve : haut-parleurs, panneau d'affichage lumineux, écrans informatiques, rampe d'air comprimé, gilets aux postes de ramassage ...

2/ utilisation de la piste

- La piste est accessible aux seuls membres du club, à jour de leur cotisation et titulaires d'une licence F.F.V.R.C. en cours de validité
- La licence doit être portée de façon visible par les pratiquants, pendant les séances d'entraînement ainsi que lors des compétitions.
- Il est interdit de rouler sur la piste lorsque celle-ci est trop humide ou détrempée, afin de ne pas dégrader le revêtement.
- A votre départ, veillez à ramasser vos déchets, et laisser les tables et les abords de la piste propres. Merci également de vider les poubelles des stands dans les containers à déchets.
- Un compresseur pour nettoyage des voitures est à votre disposition. Il vous suffit d'apporter une soufflette équipée du raccord adéquat. A votre départ, merci de ranger le flexible en hauteur, afin qu'il ne soit pas souillé par la terre.

3/ Participation aux compétitions

- Elle nécessite une inscription préalable (voir règlement général FFVRC §3)

ASSOCIATION « VAR AUTO MODELISME PIERREFEU » enregistré à la préfecture du VAR sous le N° 01247 et auprès du ministère de la jeunesse et des sports sous le N° 83 S 572,

Siège social : Mairie de PIERREFEU

Siège Administratif : Mr MATHIEU Jacques – 737 Chemin de la poterie 83400 HYERES

☎ : 04-94-65-62-41 ✉ : vamp83@orange.fr 💻 : www.vamp83.fr 📘 club vamp